



L'ESSENTIEL du rapport Les incidences de la pandémie Covid-19 sur l'éducation et la formation en Bourgogne-Franche-Comté

La pandémie de Covid-19, débutée en 2019, s'est propagée de par le monde. La mise en place d'un confinement généralisé, le 17 mars 2020, a conduit à la fermeture des lieux d'éducation, d'enseignement et de formation. Un deuxième confinement, instauré à compter du 30 octobre, prévoit une activité en présentiel limitée.

L'impératif d'adapter dans l'urgence l'ensemble de la démarche d'apprentissage, en mode distanciel, a fortement pesé sur les acteurs concernés. Ces perturbations brutales se combinent dans certains cas aux effets de la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et de la réforme des lycées (2018).

En complément des enquêtes menées pendant le confinement du printemps 2020 au niveau national ou local (universités, CFA, par les CARIF OREF...), le CESER a souhaité privilégier la rencontre avec des acteurs du terrain. Il a recueilli et croisé les témoignages de divers professionnels et apprenants d'organismes et établissements d'éducation, d'enseignement et de formation : collèges, lycées, universités, CFA, institut régional de travail social, école de la deuxième, CESAM, AFPA...

Le rapport fait état des ressentis et constats partagés par les personnes interrogées. Les pratiques ont été bouleversées, nécessitant de recourir à maintes expériences de "bricolage numérique". La période de confinement a exacerbé de nombreuses disparités en termes d'équipements informatiques, réseaux, maîtrise des outils et de compétences. Elle a par ailleurs manifesté un illettrisme bien réel pour beaucoup de publics y compris les jeunes. Elle a, de façon inquiétante, perturbé et considérablement réduit les stages et autres modalités d'acquisitions de la pratique et des compétences professionnelles. L'activité de recherche, quand elle n'est pas annulée ou retardée, est difficile à maintenir. La formation mobilisant davantage les enseignants-chercheurs en cette période particulière.

Enfin, de nombreux acteurs de la recherche et de CFA ont dû renoncer à la mobilité internationale, souvent partie intégrante et plus-value dans un cursus.

À partir de l'analyse croisée de ces témoignages et de l'expérience des conseillers, le CESER formule des pistes de réflexion et d'action, prenant en compte la situation de crise. Il met à l'épreuve de la réalité ses travaux antérieurs en lien avec le sujet de la formation à distance, associée aujourd'hui à la formation en ligne.



Françoise Frèrebeau et Bernard Échalier sont les rapporteurs de cet avis. Françoise Frèrebeau représente l'union régionale UNSA au sein du collège des organisations syndicales de salariés, et Bernard Échalier la Chambre de commerce et d'industrie de région au sein du collège des entreprises et activités professionnelles non salariées.

Ce rapport est également en ligne sur :

www.ceser.bourgognefranche-comte.fr

Rubrique

Les Publications



PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTIONS DU CESER

1- DES CONDITIONS INDISPENSABLES POUR FAVORISER LE TRAVAIL À DISTANCE

- Assurer une indispensable couverture numérique du territoire avec une qualité de réseau permettant d'ouvrir tout type de document.
- Disposer d'un équipement bureautique complet :
 - Mettre à disposition des équipements périphériques mutualisés en mobilisant les capacités des collectivités territoriales, services publics, "tiers lieux", en adaptant leurs conditions d'accueil aux situations de crise sanitaire.
 - Coordonner au niveau régional et infrarégional le recensement et la mise à disposition des équipements indispensables (Conférence territoriale de l'action publique...)
- Former les enseignants et formateurs à ces nouvelles technologies et pratiques pédagogiques
- Disposer d'outils fiables d'échanges et de communication : messageries, visioconférences, plateformes collaboratives.
- Organiser le partage des bonnes pratiques, mutualiser les compétences en matière de nouvelles pratiques pédagogiques.
- Créer les conditions favorables à la réalisation de projets d'envergure d'innovation pédagogique fédérant les acteurs à l'échelle de la région académique.
- Proposer à chaque établissement de réfléchir sur les questions éthiques et déontologiques posées par la formation à distance.
- Définir et mettre en place des stratégies adaptées en termes de rythme de travail et d'usages des outils de communication.

2- POINTS D'ATTENTION ET DE VIGILANCE

- Veiller à l'importance d'être et d'apprendre "avec ses pairs".
- Repenser une offre de formation en mobilisant une intelligence collective.
 - Généraliser l'acquisition de compétences nécessaires tant en ingénierie pédagogique que dans l'utilisation des outils numériques.
 - Doter de moyens logistiques suffisants et réfléchir à une construction pédagogique permettant la mise en place de formations pour "apprendre à apprendre".
- Définir et promouvoir un cadre juridique permettant d'assurer une "sécurisation des données sociales et personnelles".

3- PRENDRE LA MESURE DES EFFETS DU CONTEXTE DE LA PANDÉMIE COVID-19

- À destination des chefs/responsables d'établissements, gestionnaires, personnels de santé : s'appuyer sur les stratégies existantes d'anticipation et de gestion de crise, en associant les acteurs de terrain, représentants des personnels.
 - Intégrer au sein des formations des modules sur la gestion de crise sanitaire.
 - Bâtir pour les établissements d'enseignement et de formation un "projet de formation hors-les-murs" en cas de nouvelles mesures de restrictions sanitaires.
 - Mutualiser les services d'accompagnement. Partager les bonnes pratiques entre services de formation de façon décloisonnée (rôle de la communauté des organismes de formation, voire au-delà). Investir davantage dans les ressources humaines. Créer des cellules de crise ou d'anticipation dédiées à coordonner les actions.
 - Adapter/réfléchir aux empêchements au travail : mettre en œuvre les conditions et les accords permettant le télé-travail.
 - Réfléchir au droit et devoir à la déconnexion pour les formés et les professionnels.
 - Expertiser les dispositifs Campus Connectés mis en place en 2018.
- Le CESER retient de son analyse trois enjeux :
- 1/ S'adapter, anticiper, réfléchir et revoir les modes de fonctionnement collectifs, les modalités d'enseignement, d'apprentissage.
 - 2/ Pour les pouvoirs publics : poursuivre l'accompagnement des évolutions tout en organisant la coordination des actions et la concertation avec les acteurs de terrain.
 - 3/ Faire de la lutte contre les inégalités une priorité.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 10 novembre 2020.

À SUIVRE...